
À LA COUR FÉDÉRALE

Dans l'affaire de la *Loi de l'impôt sur le revenu*,

- et -

Dans l'affaire d'une cotisation ou des cotisations établies par le ministre du Revenu national en vertu d'une ou plusieurs des lois suivantes: *la Loi de l'impôt sur le revenu*, *le Régime de pensions du Canada*, *la Loi sur l'assurance-emploi*,
contre:

MARC ÉMILE BARCHICHAT
(faisant parfois affaire sous le nom et
la raison sociale de
BARCHICHAT ET ASSOCIÉS)

CERTIFICAT

Déposé par le
Commissaire de l'Agence du revenu du Canada
Directeur-adjoint, Recouvrement des recettes
Agence du revenu du Canada
Bureau des services fiscaux de Montréal
305, boulevard René Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1A6

Téléphone: (514) 283-5356

T305B(F)A-2
Rév. 98-04

À LA COUR FÉDÉRALE

Dans l'affaire de la *Loi de l'impôt sur le revenu*,

- et -

Dans l'affaire d'une cotisation ou des cotisations établies par le ministre du Revenu national en vertu d'une ou plusieurs des lois suivantes: *la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'assurance-emploi*,
contre:

FEDERAL COURT COUR FÉDÉRALE	
FILED	SEP 29 2010
	EL.
	MICHEL DESLAURIERS
OTTAWA, ONT	

MARC ÉMILE BARCHICHAT
(faisant parfois affaire sous le nom et la
raison sociale de
BARCHICHAT ET ASSOCIÉS)
750-1000, rue Saint-Antoine ouest,
Montréal (Québec)
H3C 3R7

CERTIFICAT

Le soussigné certifie, en vertu de l'article 223 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, outre d'autres montants qui peuvent déjà avoir été certifiés, le montant payable suivant qui n'a pas été payé par le susmentionné **5 096,46 \$**.

Des intérêts, composés quotidiennement, sont payables au taux applicable aux montants distincts qui forment le montant payable prescrit en application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* sur la somme de **5 096,46 \$** pour la période allant du **17^{ième} jour de septembre 2010** au jour du paiement.

Le présent certificat est établi en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Certifié à Ottawa, Ontario, ce **29^{ième} jour de septembre** en l'an de grâce **2010**.



9

Directeur
Division des comptes clients
Direction générale des services aux
contribuables et de la gestion des créances
Agence du revenu du Canada